



SECTION de la VENDÉE

SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>
PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

Compte-rendu de la visio avec la direction locale du 28/01

La direction locale continue d'organiser des réunions avec les organisations syndicales tous les 15 jours afin d'évoquer principalement la situation sanitaire et ses conséquences sur la vie de nos services.

Cette réunion a enfin pu se tenir en format « visio » !

Notre administration est parfois bien lente à se mettre à la page, notamment quand il s'agit de maintenir le dialogue social...

Quelques éléments statistiques sur le télétravail réclamés lors du dernier CTL :

226 collègues sont désormais équipés d'un PC portable : 25% sont des cadres A+ (IdiV à AGFiP), 26% des cadres A, 31% des cadres B et 15% des cadres C.

Concernant la quotité de travail télétravaillée (recensement fait sur les 105 collègues ayant signé une convention) :

0,5 jour / semaine : 1%	1 j / semaine : 34,20 %	1,5 j / semaines : 1%
2 j / semaine : 40,95%	2,5 j / semaine : 1%	3 j / semaines : 11,4%
4 j / semaine : 4,7%	5 j / semaine : 4,7%	

Pour rappel, au 01/01/2021, 60 collègues étaient en attente d'un équipement pour pouvoir télétravailler. Environ la moitié d'entre eux sont désormais équipés, les autres le seront d'ici début mars. Nous aurons alors 260 à 270 télétravailleurs potentiels dans notre département.

Les télétravailleurs qui souhaitent être dotés d'un 2ème écran doivent solliciter le service RH de la Direction qui peut donner suite à leur demande après l'avis du Dr Bailly.

À terme, tous les télétravailleurs devraient pouvoir être dotés de cet équipement sans avis médical mais ce n'est pas encore le cas en Vendée. Ce point sera donc évoqué lors du prochain CHSCT.

Point RH :

→ Mr Leca nous informe avoir fini tous les entretiens individuels sur la liste d'aptitude.

→ La campagne des entretiens professionnels commence et la direction a donné comme consigne aux évaluateurs de faire preuve de bienveillance en neutralisant les effets de la situation sanitaire (période avec ASA) sur les objectifs.

IMPORTANT : nous informer si cette consigne n'est pas respecté dans votre service.

→ A notre demande, Mr Leca nous confirme n'avoir aucune information sur la mise en place du RIFSEEP (« rémunération au mérite » qui devait initialement se mettre en place au 01/01/2021 pour les cadres A). Nous dénonçons à nouveau ce régime indemnitaire qui ne fera qu'accentuer les tensions dans les services et nous nous réjouissons de constater que cette réforme est pour l'instant en sommeil.

Point COVID :

La direction nous confirme l'évolution des règles sanitaires, à savoir l'absence de toute convivialité (pause café seul, prendre l'air à l'extérieur seul, nouvelles consignes à venir pour les lieux de restauration...)

Le guide du travail au bureau a été adressé par mail à tous les personnels.

La direction nous confirme que les masques en tissu fournis aux personnels sont conformes aux normes en vigueur.

Divers :

2 organisations syndicales dont FO insistent pour signaler que les tensions dans les services mais aussi avec les usagers ont tendance à se multiplier, du fait de la situation sanitaire qui s'éternise d'une part, mais aussi du fait des nombreuses incertitudes qui planent sur l'avenir de nos services et de nos missions.

Concernant la présence de vigiles, la direction nous confirme que si besoin, notamment lors de la campagne IR, elle fera de nouveau appel aux sociétés prestataires pour sécuriser nos services.

→ Une prochaine visioconférence aura lieu le jeudi 11/02.



SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>